

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX****NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Séance du 19 novembre 2018

Le lundi 19 novembre 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation
13 novembre 2018

Date d'affichage
26 novembre 2018

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(s) : Néant.

Etaient absents : Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Bernard VINCENT.

RESULTAT DU VOTE

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

ECOLE SAINT-MAURICE**Versement de subvention pour projets pédagogiques réalisés**

Le Maire rappelle la réforme de la nomenclature M14 intervenue au 1^{er} janvier 2006. Les associations bénéficiaires de subventions assorties de condition de réalisation, ne figurent plus expressément dans la liste annexée au budget prévisionnel. Des crédits non affectés sont néanmoins prévus. L'attribution intervient au moyen d'une délibération individuelle spécifique dès lors que les justificatifs attestant la réalisation de ou des actions ont été fournis.

L'OGEC Saint-Maurice a fourni les pièces justificatives concernant les actions ou sorties pédagogiques au titre de l'année scolaire 2017-2018 :

- 10 séances piscine Loriol, avec transport – Dépenses acquittées : 1 610 €
- Visite expo. Moyen âge au Centre Les Clévos à Etoile, avec transport – Dépenses acquittées : 365 €
- Rencontre sportive inter écoles « Olympuces » au stade de Livron - Dépenses acquittées : 175 €
- 6 séances d'initiation VTT à Allex – Dépenses acquittées : 480 €
- 42 cours de danse d'1h00 par MAGIC DANCE – Dépenses acquittées : 1 890 €
- Visite du grand séchoir (noix) à Vinay, avec transport – Dépenses acquittées : 1 942 €

Le Maire rappelle en outre que les actions sont subventionnées sur la base d'un tiers des dépenses acquittées, plafonnées à 3 410 €, correspondant au plafond de 5 550 € de l'école publique, appliqué aux effectifs* de l'école privée (5 550 € / 166 du public x 102 élèves du privé).

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser la somme de **1 137 €** à l'OGEC Saint-Maurice, soit 3 410 € x 1/3.

RAPPELLE que cette somme est prévue au budget prévisionnel 2018, article 6574.

(* effectifs de rentrée scolaire 2017-2018)

Le Conseil approuve à l'unanimité.



Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER